



Document d'Information

Communal

sur les **RISQUES MAJEURS**



COMMUNE DE BROCHON





Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

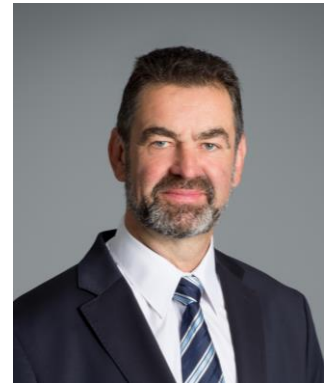
Le mot du Maire

D.I.C.R.I.M

Prévenir pour mieux réagir au moment où l'évènement se produit.

Chères Brochonaises, chers Brochonnais,

La sécurité des habitants de Brochon est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune par la préfecture, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.



Toutes ces informations sont tirées du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par le préfet de la Côte d'Or qui recense 6 risques pour notre commune.

- Inondations par ruissellement et coulées de boue
- Feux de forêt
- Mouvements de terrain
- Météorologique
- Transport de matières dangereuses
- Nucléaire

Ce DICRIM émane du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré par l'équipe municipale qui a pour objectif d'organiser les secours à l'échelle de la commune en cas d'évènement.

N'hésitez pas à venir consulter en Mairie, les dossiers, les plans qui figurent dans ces pages.

Je vous demande de lire très attentivement ce document et surtout de le conserver.

Je vous souhaite une bonne lecture en espérant ne jamais être dans l'obligation de le mettre en œuvre.

Dominique DUPONT
Maire de BROCHON

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- ✓ **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique
- ✓ **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage.
- ✓ **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ✓ **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être enclins à l'ignorer d'autant plus que les catastrophes sont peu fréquentes,
- ✓ **une énorme gravité** : déclarée lorsque l'on déplore de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats, ...) ou aux mouvements sociaux (émeutes, ...) non traités dans ce dossier.

Pour en savoir plus :

Téléphone Mairie : 03.80.52.46.35

Site internet : www.brochon.fr

DOCUMENT A CONSERVER

Dans tous les cas, suivez les consignes données par les autorités

INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT AVEC COULEES DE BOUE

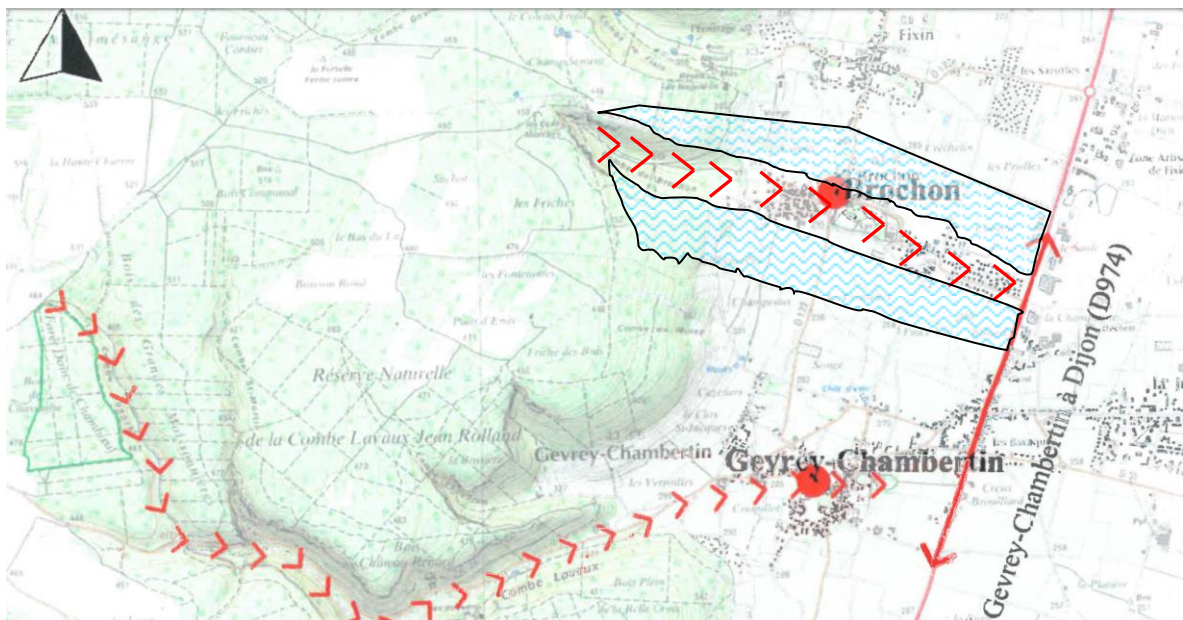
Quels sont les risques d'inondations dans la commune ?




Il s'agit d'inondations par ruissellement occasionnées par de gros orages.

Le village de Brochon est situé au débouché de la **combe de Brochon** qui concentre les eaux du bassin versant situé en amont, au-dessus du village. Lors de l'orage centenaire du 28 juillet 1900, les rues du village ont été transformées en torrents charriant boue et rochers venus de la combe.

La départementale avait été touchée aussi comme indiqué sur la carte.

Même si une pente naturelle existe dans notre village, ce risque n'est pas à négliger.



-  Zone potentiellement touchée en dehors du village
-  Zone suivie par le flux d'eau dans le village
-  Zone impactée sur la RD 974

CONSIGNES DE SECURITE

Ce que vous devez faire en cas d'inondation avec coulées de boue

- 1/ Surélevez les meubles et objets dans les pièces exposées.
- 2/ Calfeutrez toutes les entrées orientées vers le ruissellement.
- 3/ Mettez-vous à l'abri et si possible **montez à l'étage**.
- 4/ Coupez l'électricité et le gaz.

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger.

Après l'inondation :

- Aérez les pièces de votre habitation et désinfectez-les.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
- Chauffez dès que possible

RISQUE FEU DE FORÊT

Le risque FEU DE FORÊT existe sur notre territoire.

Ce risque est **aggravé** par la présence de résineux plantés voilà plusieurs décennies. Ils résistent mal aux sécheresses à répétition mais ils sont actuellement exploités car ils arrivent à maturité. En revanche, le risque de propagation du feu est **limité** par la zone tampon que constitue les vignes entre les habitations et la forêt.

Il ne faut cependant pas négliger la fumée dégagée par le feu de forêt susceptible d'être rabattue sur le village par vent d'ouest, vent dominant.

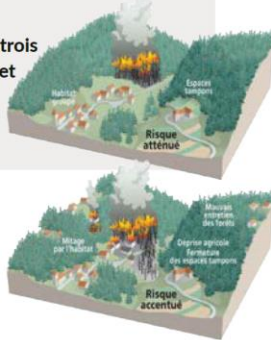
En 2015, un départ de feu en lisière de forêt a été maîtrisé par les sapeurs-pompiers de Gevrey Chambertin. Cette même année, ce sont 80 Ha qui partent en fumée à Chenove et Marsannay.

► En quelques mots...

On parle de **feu de forêt** dès lors qu'un feu concerne une surface minimale d'un **demi hectare d'un seul tenant** et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin de **trois conditions** : une source d'énergie, un apport d'oxygène et d'un combustible.

La période la plus propice est généralement l'été.



► Les événements marquants

Un épisode important de feux de forêts a touché le département en **juillet 2015**, suite à une période de sécheresse. Les 20 et 21 juillet, ce sont plus de **80 ha** de forêt qui brûlent sur la partie boisée de la côte viticole, au Sud-Ouest de l'agglomération dijonnaise, comme à Marsannay-la-Côte par exemple (photographies ci-dessous).

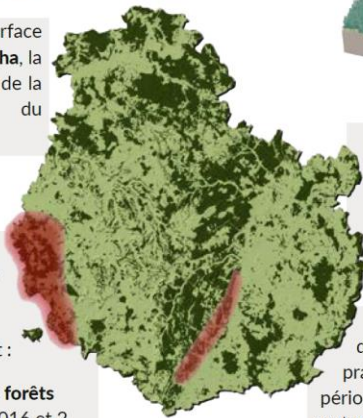


► La Côte-d'Or

Avec une surface d'environ **340 000 ha**, la forêt couvre **39 %** de la superficie totale du département.

La Côte-d'Or n'est concernée que de façon épisodique par les feux de forêt :

14 incendies de forêts entre 2006 et 2016 et 2 en 2017.



Huit régions forestières dont la **Côte et Arrière-Côte viticole** ainsi que le **Morvan** sont les deux comportant des **forêts sensibles** au feu de forêt selon le SDACR*.

Un arrêté préfectoral datant du 10 août 2017 interdit les pratiques de brûlages pendant la période à risque du 15 juin au 30 septembre.

*SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

POUR EN SAVOIR PLUS

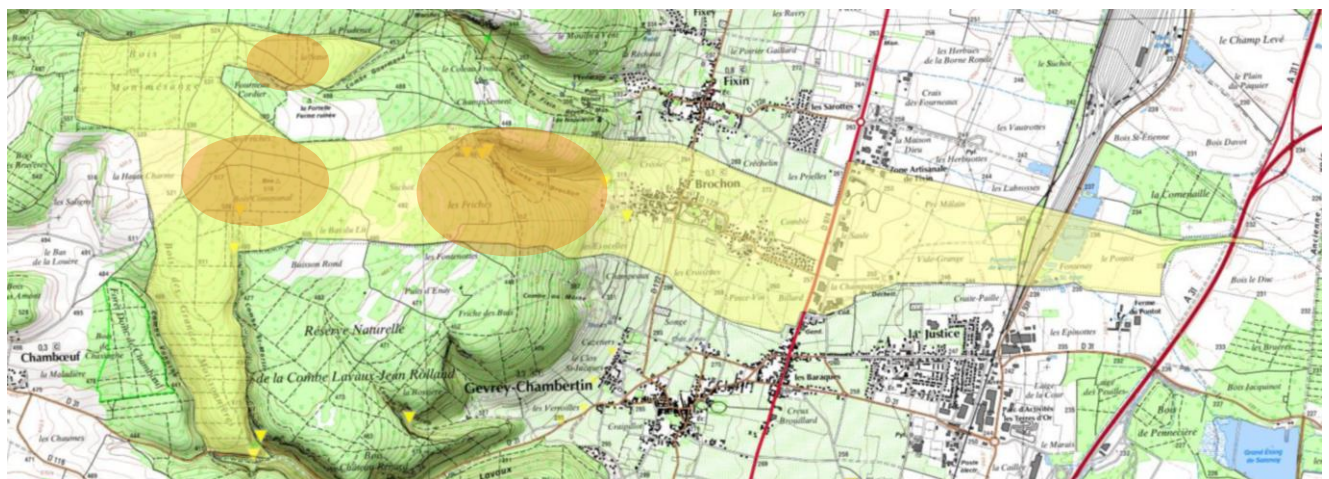
→ Généralités sur le risque feu de forêt :

<http://www.georisques.gouv.fr/articles/tags/1566>

<http://www.gouvernement.fr/risques/feux-de-forets>

→ Prévention des incendies de forêt :

<http://www.prevention-incendie-foret.com/>



Zones principales du risque feu de forêt



Territoire communal

► Les consignes individuelles de sécurité

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none">● Repérer les chemins d'évacuation, les abris.● Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).● Débroussailler.● Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture.	<ul style="list-style-type: none">● Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informer les pompiers (18 ou 112 pour les portables) le plus vite et le plus précisément possible, si possible attaquer le feu, dans la nature, s'éloigner perpendiculairement au vent.● Si vous êtes surpris par le front de feu : respirer à travers un linge humide, à pied, rechercher un écran (rocher, mur, maison en dur, voiture, ...), en voiture, ne pas sortir.● Une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec des linges humides, rentrer les tuyaux d'arrosage . Dans toutes les situations, manifester votre présence aux secours (appel 18-112, Facebook ou Tweeter du SDIS 21) et restez à l'écoute des consignes des autorités (radio, télévision, Facebook ou Tweeter du SDIS 21, ...).	<ul style="list-style-type: none">● Attendre les consignes des autorités.● Éteindre les foyers résiduels.



RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN

Ce risque majeur est recensé sur notre commune. Il correspond aux éboulements et chutes de blocs. Il existe sur notre commune des falaises qui sont par nature soumises à l'érosion et dont des blocs peuvent se détacher. Le village et les habitations ne sont pas directement soumis à ce risque qui se situe dans les combes de la commune. Combe de Brochon, combe Saint Martin et combe Vanoche qui sont en partie au moins sur notre territoire. L'aiguillon de Chambœuf surplombant la route de la combe Laveau ainsi que le tunnel situé en dessous font partis des zones particulièrement surveillées. Le risque a été réduit par la pose de grillages pour éviter autant que possible les chutes de blocs sur la route et sur les véhicules l'empruntant.

En Bref :

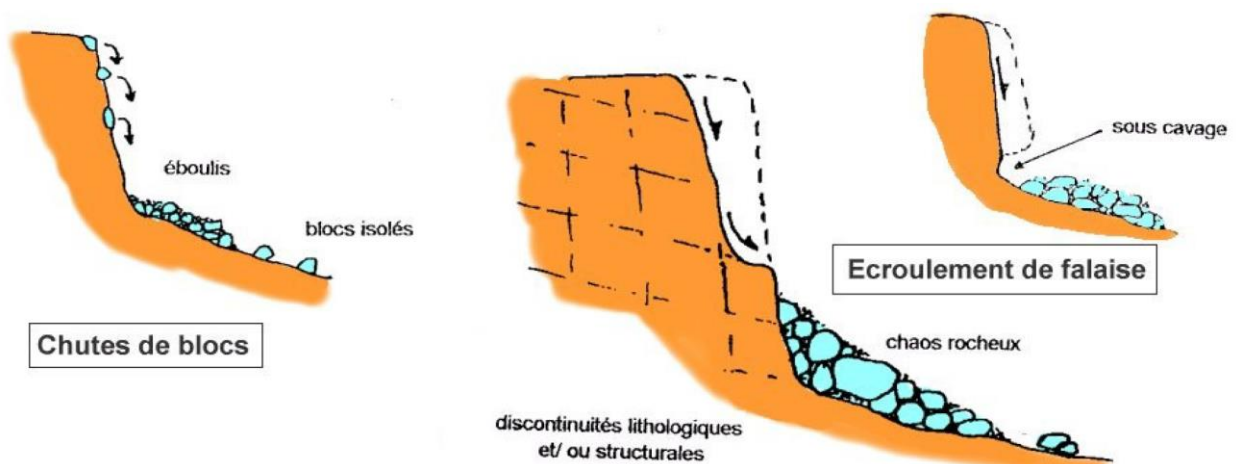
Les chutes de masses rocheuses sont des mouvements rapides, discontinus et brutaux résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés tels que calcaires, grès, roches cristallines ou autres.

Ces chutes se produisent par basculement, rupture de pied, glissement banc sur banc, à partir de falaises (escarpements rocheux), formations meubles à blocs (moraines par exemple), blocs provisoirement immobilisés sur une pente.

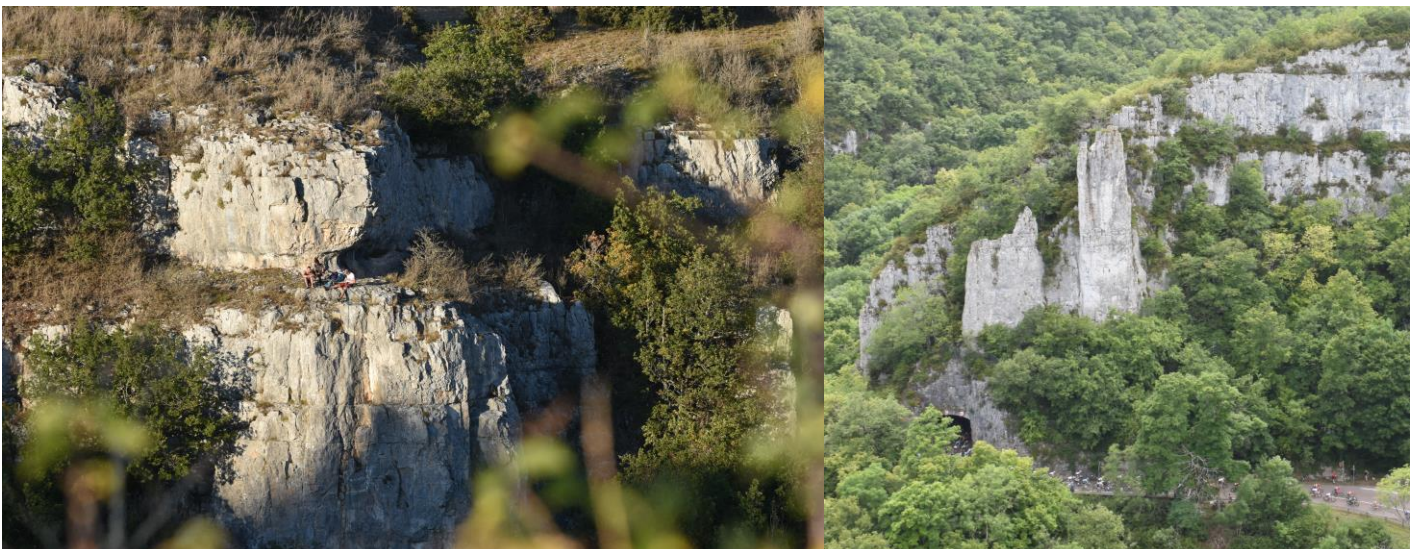
Les blocs peuvent rouler et rebondir, puis se stabiliser dans une zone dite d'épandage. La trajectoire la plus fréquente suit la ligne de plus grande pente, mais on peut observer des trajectoires très obliques résultant du changement de direction lors des rebonds.

Les distances parcourues ainsi que les trajectoires sont fonctions de la forme, du volume des blocs éboulés, de la pente du versant, de la nature du sol (réflexion ou absorption d'énergie), de la densité de végétation et du type d'espèces végétales.

Le terme « écoulement de falaise » est utilisé lorsqu'une falaise est fortement sujette aux chutes de pierres et de blocs induisant ainsi la mise en place de chaos rocheux



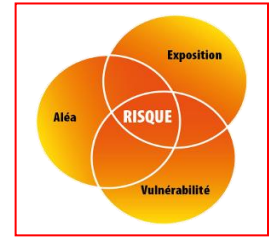
Mécanisme des éboulements (sources : BRGM)



La falaise nord de la combe de Brochon au coucher du soleil et, situé sur le territoire communal, l'Aiguillon de Chambœuf lors de l'étape du Tour en 2017.


RISQUES METEOROLOGIQUES

Un risque climatique est défini par l'interaction de trois composantes :
L'aléa climatique, l'exposition des populations, milieux et activités et la vulnérabilité.
L'impact est la conséquence du risque climatique.



Evolutions	Extrêmes climatiques
<p>Augmentation des températures:</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyennes - maximales <p>Diminution de l'enneigement.</p> <p>Changements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du régime de précipitations - du cycle des gelées - de l'irradiation solaire - des conditions de vent 	<ul style="list-style-type: none"> · Sécheresse · Inondations · Vague de chaleur · Mouvement de terrain · Feux de forêt

CONSIGNES DE SECURITE
Ce que vous devez faire en cas d'alerte

DANGER	NIVEAU ORANGE	NIVEAU ROUGE
<p>VENT VIOLENT</p> 	<p>Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre. Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. N'intervenez pas sur les toitures. Rangez les objets exposés au vent.</p>	<p>Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent, empruntez les grands axes de circulation. Prenez les précautions qui s'imposent face à un vent violent et n'intervenez pas sur les toitures.</p>
<p>FORTES PRÉCIPITATIONS</p> 	<p>Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilant ; évitez le réseau routier secondaire. Soyez prudent face aux conditions de circulation pouvant être difficiles. Si vous habitez en zone inondable, prenez les précautions d'usage.</p>	<p>Restez chez vous et évitez tout déplacement. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Prenez toutes les précautions pour la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux en sous-sol.</p>
<p>ORAGES</p> 	<p>Soyez prudent, en particulier lors de vos déplacements et activités de loisirs. Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. A l'approche d'un orage, mettez vos biens en sécurité et abritez-vous hors des zones boisées.</p>	<p>Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer. Évitez les activités extérieures de loisirs. Abritez-vous hors des zones boisées et mettez vos biens en sécurité. Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.</p>
<p>NEIGE, VERGLAS</p> 	<p>Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation. Respectez les restrictions de circulation et les déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.</p>	<p>Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement. Si vous devez absolument vous déplacer : - signalez à des proches votre départ et votre destination - munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée - ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.</p>
<p>CANICULE</p> 	<p>Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais. Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif. Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.</p>	<p>N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider. Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais. Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif. Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.</p>
<p>GRAND FROID</p> 	<p>Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides. Veillez à un habillement adapté (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains). Évitez les efforts brusques. Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les locaux. Pas de boissons alcoolisées.</p>	<p>Évitez toute sortie au froid. Si vous êtes obligé de sortir - évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides. Veillez à un habillement adapté. Évitez les efforts brusques. Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les locaux.</p>

RISQUE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

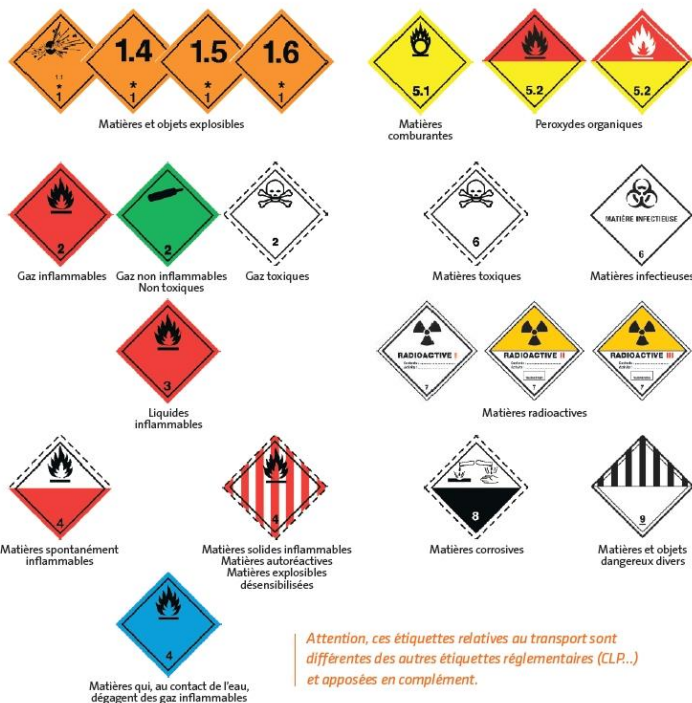
Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident survenu lors du transport par la route ou le rail de matières dangereuses.

Il peut venir se surajouter aux conséquences habituelles des accidents de transport, les effets du produit transporté pouvant avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Avant l'évènement : Apprendre à reconnaître la signalisation

LES CODES DANGER ET LEUR SIGNIFICATION

Les étiquettes de danger de l'ADR



Le doublement du chiffre sur le code danger signifie une intensification du risque.
Les chiffres inférieurs indiquent le code de la matière transportée.

Attention, ces étiquettes relatives au transport sont différentes des autres étiquettes réglementaires (CLP...) et apposées en complément.

CONSIGNES A LA POPULATION

Témoign direct de l'évènement :

- Ne pas s'approcher, écartez les curieux.
- Donner l'alerte en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes et les numéros figurant sur le panneau orange du véhicule.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie.
- S'éloigner en évitant de marcher dans les flaques de produit et sans le toucher à mains nues.
- Ne pas fumer ni provoquer d'étincelle.

En cas de feu sur le véhicule, évacuer les environs dans un rayon de 350m, en vous retirant dans une direction opposée aux fumées.

En cas de fuite de produit toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.

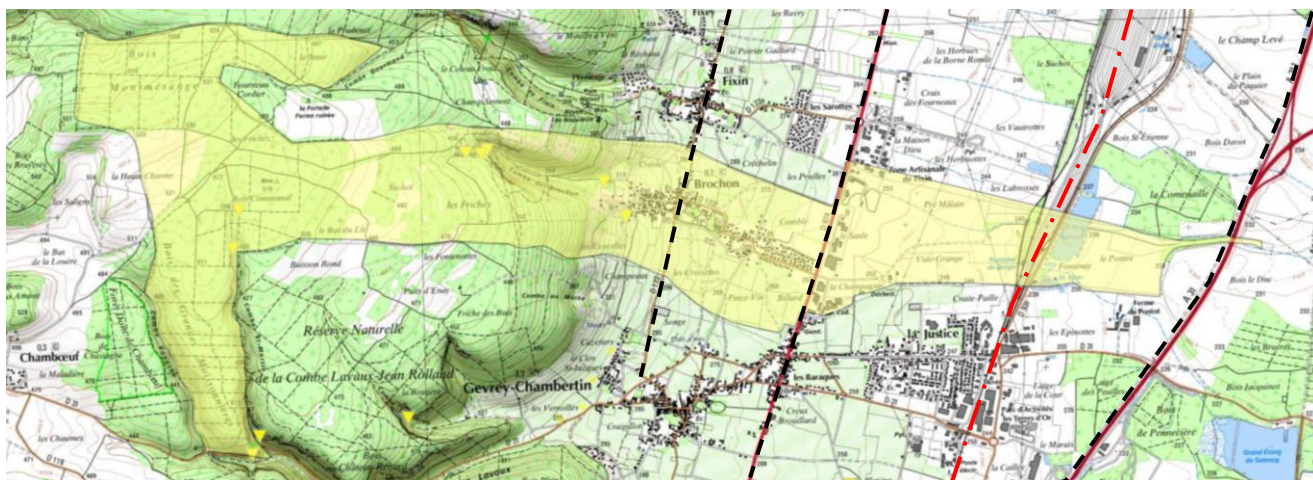
- Se mettre à l'abri dans un local clos (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement)
- Respirer à travers un linge humide.

En cas d'irritation des yeux et de la peau :

- Se laver abondamment à l'eau et si possible se changer.

En cas d'accident de transport de matières dangereuses, vous pourrez être prévenu par voiture haut-parleur, radio ou porte à porte.

CARTE DE L'ALEA TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



Territoire communal



Tronçons des voies routières empruntées par les camions transportant des matières dangereuses sur le territoire communal et à proximité.



Voies ferroviaires

CONSIGNES DE SECURITE

- Se confiner, c'est-à-dire s'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les ouvertures, y compris les aérations après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et réduit le chauffage
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, cuisinière, chauffage au gaz)
- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau libre pour l'organisation des secours
- Rester à l'écoute de France Inter (GO 1852 m) ou de Radio France Bourgogne (FM 103,7)
- Ne pas chercher à récupérer les enfants dans les écoles, les éducateurs sont chargés de leur sécurité et connaissent les consignes à suivre.
- Suivre, le cas échéant, les consignes spécifiques qui seront données par les services de secours ou par le Maire.
- Si vous êtes en véhicule, éloignez-vous, mais évitez de vous enfermer dans votre voiture.





RISQUE NUCLEAIRE

Plan ORSEC « IODE »

Le risque nucléaire est un événement engendrant des risques d'irradiation ou de contamination pour la population avoisinante et l'environnement.

- **Irradiation** : Exposition à un champ de rayonnements radioactifs. Une source radioactive émet des rayonnements. Si un individu séjourne à proximité, ces rayonnements peuvent l'atteindre. Il est soumis à une irradiation. S'il s'éloigne de la source ou si des écrans sont entreposés, l'irradiation diminue. Plus il reste longtemps au voisinage de la source, plus son irradiation sera importante.
- **Contamination** : Contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion. Des éléments radioactifs peuvent être rejetés dans l'air. Ces éléments peuvent être ensuite inhalés ou ingérés et circuler dans notre organisme et vont se fixer temporairement sur certains de nos organes. Les comprimés d'iode peuvent limiter cette contamination.

LES RISQUES IDENTIFIÉS DANS LE PLAN

- **Irradiation externe** (la source est extérieure au corps).
- **Irradiation interne** (suite à une inhalation, ou une ingestion, la source est à l'intérieur de l'organisme).

L'irradiation sera d'autant plus importante que l'exposition est prolongée.

**La prise de comprimés d'iode vise à protéger la glande thyroïde de l'exposition par inhalation d'iode radioactif, lors du passage de rejets gazeux radioactifs (exposition de courte durée).
La protection est assurée pour une durée de 24 à 48 heures.**

La prise de comprimés d'iode stable doit être accompagnée d'autres mesures de protection telles que la **mise à l'abri** car l'iode stable ne protège ni de l'irradiation externe, ni des autres radioéléments rejetés.

Les comprimés doivent être ingérés entre 6 heures avant l'exposition et 3 heures après.

Il a été attribué à chaque commune du département un nombre suffisant de pastilles.

**La mairie de BROCHON organise
la distribution de comprimés d'iode à ses habitants**

POPULATION CONCERNEE

Les femmes enceintes et allaitantes, les nourrissons, les enfants et adolescents, ainsi que les jeunes adultes jusqu'à 16 ans constituent la population prioritaire. Ils doivent bénéficier en priorité de la distribution de comprimés d'iodure de potassium.

Le bénéfice de l'administration d'iode à titre préventif est pratiquement nul à partir de 40 ans.

La prise d'iode stable pour les personnes âgées de 40 à 60 ans, compte tenu de l'absence de risque de cancer thyroïdien et du risque réel d'hyperthyroïdie n'est pas recommandée.

Désignation du site de distribution. MAIRIE



CONSIGNES DE SECURITE

Ce que vous devez faire en cas d'alerte

1/ Mettez-vous à l'abri

- **restez** chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
- **fermez** les portes et les fenêtres
- **arrêtez** les ventilations

2/ Ecoutez la radio.

- France inter GO 162Khz ou 1852M
- France Bleu Bourgogne 103.7 FM

3/ Suivez les consignes

- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphonez pas libérez les lignes pour les secours.

Sources documentaires :

- DICRIM Gevrey Chambertin
- DDRM de la Côte d'Or
- Fond de carte IGN tiré du site Géorisque

Crédit photographique :

- Philippe SOVCIK
- Service communication Sdis 77
- Thomas ROUET

Sitologie :

- <http://www.georisques.gouv.fr/>
- <http://www.cote-dor.gouv.fr/le-dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-a2490.html>

Rédaction :

- Dominique DUPONT
- Philippe SOVCIK

Remerciements :

Jacques Merra, Adjoint au Maire de Gevrey Chambertin.